Publication électronique sur le site
https://www.brives-charensac.fr/
Le 04-04-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 74/ 2025
du 4/4/2025

Portant réglementation temporaire du stationnement et de la circulation avenue Charles Dupuy/ giratoire de Corsac

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police

.

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU la demande en date du 4 avril 2025 de l'entreprise DOMOBAT, en vue d'assurer des carottages sur enrobés pour le compte du Département de haute Loire, avenue Charles Dupuy (giratoire de Corsac)

Considérant que cette demande nécessite la mise en place d'une règlementation au droit du chantier

ARRÊTE

Article 1
L'entreprise Domobat est autorisée à réaliser des travaux de carottages sur enrobés en vue de diagnostic amiante du tapis d'enrobés, pour le compte du Département, le 14 avril 2025.

Article 2
Durant cette intervention, le véhicule aura un empiètement sur chaussée, pour une intervention de courte durée (30 min). La chaussée pourra être réduite au droit du chantier

Article 3
Le chantier devra être signalé, conformément à la législation en vigueur

Article 4
Le droit des tiers est préservé.

Article 5
Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Entreprise Domobat (cyril.laville@domobat-expertises.fr)
- Département de la Haute Loire – pôle de territoire du Puy en Velay – 16 rue Jean Solvain – 43000 Le Puy en Velay (pole-lepuy@haute-loire.fr ou gilles.coudert@hauteloire.fr)
- La Police municipale de Brives-Charensac

Le Maire,

Gilles DELABRE

MAIRIE DE BRIVES-CHARENSAC
Hte-LOIRE

Le Maire ,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification